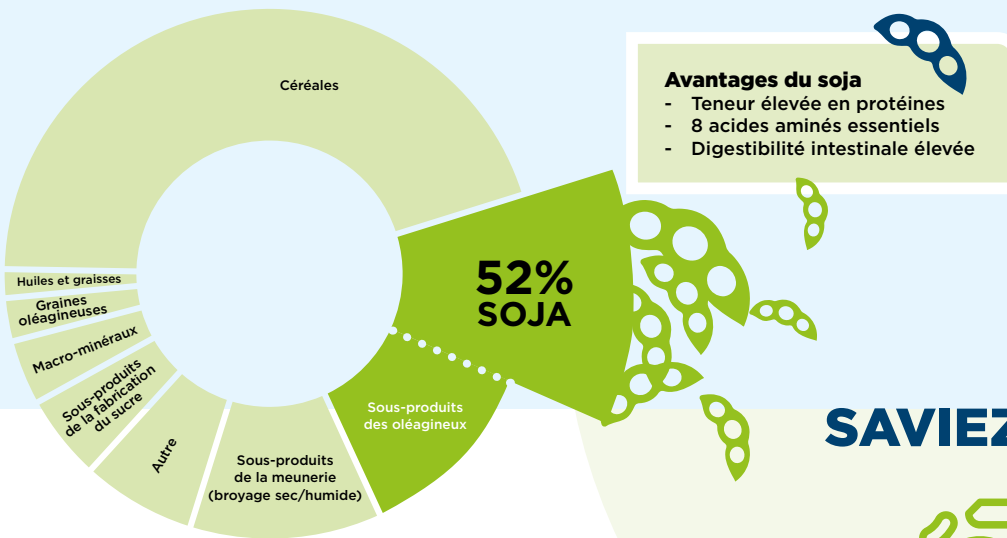


## BFA contribue à la culture de soja durable

Le secteur des aliments composés pour animaux a pour objectif de produire des aliments de qualité, sûrs et durables. Pour y parvenir, le secteur utilise des matières premières de très haute qualité. Le soja est une source importante et de haute qualité en protéines pour le secteur de l'alimentation animale. Les aliments pour animaux contiennent donc une part importante de soja



- Avantages du soja**
- Teneur élevée en protéines
  - 8 acides aminés essentiels
  - Digestibilité intestinale élevée

Le soja peut être utilisé entier dans l'alimentation animale, mais il est courant de le broyer.

Ce processus permet de séparer l'huile du reste.

**L'industrie de l'alimentation animale utilise principalement le tourteau de soja.**

## SAVIEZ-VOUS QUE... ?



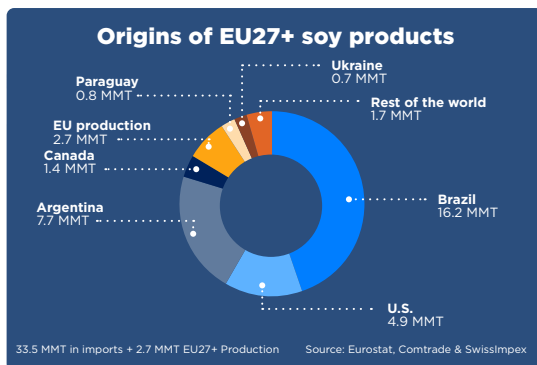
**20 kg**  
coques de soja

**790 kg**  
tourteau de soja

**1000 kg**  
de soja

**190-200 litres**  
huile

### EUROPE OVERVIEW



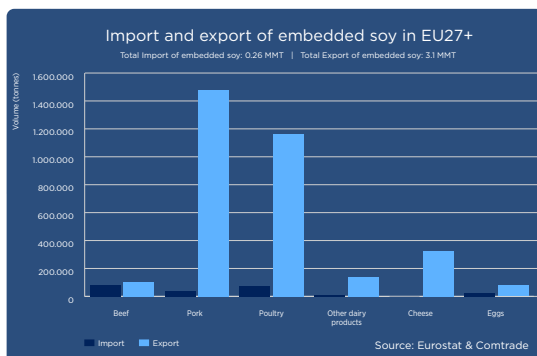
**31.91 MMT**  
Soybean meal available\*\*

**3.18 MMT**  
EU27+ net export embedded soy

**28.73 MMT**  
EU27+ soybean meal consumption

FEFAC estimated that **93.9%** of EU27+ soy imports are from **low deforestation risk areas** and **42%** of soy used in feed was FEFAC SSG compliant\*\*\*

L'Europe ne dispose pas d'assez de soja pour répondre à la demande du secteur des aliments pour animaux. C'est pourquoi l'Europe et la Belgique dépendent de l'étranger pour importer du soja.



### GLOBAL OVERVIEW

**338 MMT<sup>1</sup>**  
global soy production in 2021

**11.5 MMT**  
is FEFAC SSG compliant soy

**129.5 Million**  
hectares total production

(\*\*) Net import of soybeans in soybean meal equivalents 11.94 MMT + net import of soybean meal 17.9 MMT + 2.18 MMT own soy production in soybean meal equivalents.  
(<sup>1</sup>) MMT = million metric tons  
(\*\*\*) Average of the 14 countries in the report.  
Source : IDH Soy Monitor

**BFA défend depuis de nombreuses années une culture de soja durable dans le pays d'origine : en guise de première initiative, BFA a décidé d'élaborer une norme propre à la Belgique.**

**2006**

- BFA signe le moratoire pour l'Amazonie en 2006 : plus aucune importation de soja cultivé sur des parcelles qui ont été déboisées après 2006 au Brésil.
- BFA met également en place la Plateforme Aliments Sociétalement Responsables

**2012**

BFA achète ses premiers certificats RTRS\*

\* RTRS : Round Table Responsible Soy : une organisation civile qui promeut la production, la transformation et le commerce responsables du soja au niveau mondial.

**2009**

BFA achète les premiers certificats de soja durable suivant la norme BFA de Soja Sociétalement Durable. Cette norme comprend des critères relatifs à l'environnement, les aspects sociaux et l'économie.

**2023**

BFA achète 491.000 certificats de soja durable, diversifiés sur 3 normes : CRS, SFAP non conversion et RTRS. 13.500 certificats ont été financés par Delhaize et 31.587 par Colruyt. La quantité de soja nécessaire à la production des produits animaux dans leurs rayons.

Les membres de BFA ont pour la première fois acheté collectivement des certificats de soja sociétalement responsable en 2009, pour une quantité à hauteur de 100.000 tonnes. Le secteur achète également des certificats RTRS depuis 2012. En 2020, BFA était le 10e plus gros acheteur de certificats RTRS.

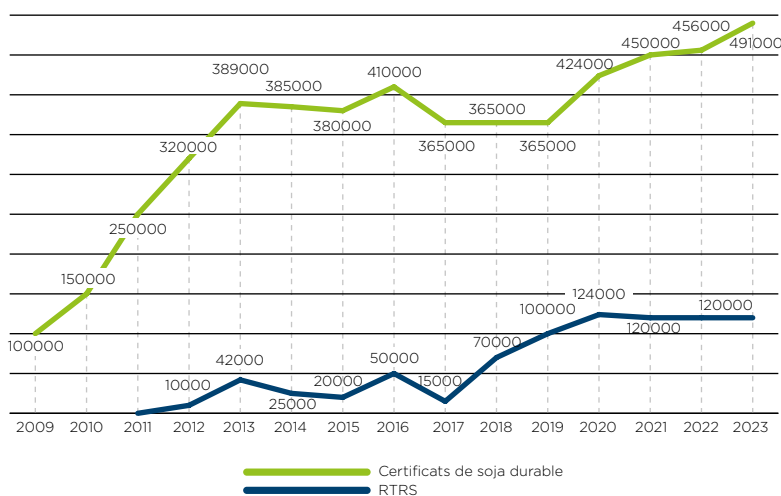
Couvre **100 %** du marché intérieur

**100 %** sans déforestation (\*)

Achats **collectifs**

**Participation obligatoire** pour les membres belges de BFA

Contrôle par un **organisme de certification** indépendant



(\*) Selon l'étude du groupe de recherche néerlandais Profundo.

Chaque année, BFA investit considérablement dans la certification de soja durable et suit la situation concernant le soja certifié durable grâce à des rapports d'audit.

## Stratégie de durabilité 2030

Le secteur belge des aliments pour animaux continuera à s'investir au cours des années à venir pour rendre le secteur plus durable. En 2030, tout le soja utilisé par les fabricants belges d'aliments pour animaux (60 % en 2022 et 75 % en 2025) répondra aux directives de la FEFAC sur l'approvisionnement en soja et aux critères de la FEFAC en matière d'absence de déforestation.